

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Décrypter les points clefs de la réforme FPC 2018 : l'esprit de la loi, les enjeux, les obligations pour l'employeur et le salarié, les nouveaux acteurs, les nouveaux dispositifs de formation, les outils de la formation, les nouveaux financements etc.
- Activer les nouveaux leviers pour l'entreprise, le salarié, les IRP

PUBLIC VISE

- Collaborateur souhaitant ou devant gérer la formation continue et le développement des compétences des salariés.

PRE REQUIS : Aucun

DURÉE : 14 Heures

- **Formule en présentiel ou à distance**
2 jours + suivi à 6 mois offert

INTERVENANT

- Consultant expert en ressources humaines
20 ans d'expérience professionnelle.

EVALUATION

- **Attestation de Formation**

A Noter :

- Intègre les derniers textes législatifs
- En complément Jour 2 : entraînement à la construction d'un plan de développement des compétences articulé avec tous les dispositifs de formation et modalités d'apprentissage

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Situer les points clefs de la réforme de la FPC 2018 :

- L'esprit de la loi : «pour la Liberté de choisir son avenir professionnel»
- Les enjeux : l'employabilité et les parcours individuels .
- Les obligations de l'employeur et du salarié
- Les nouveaux acteurs de la FPC : rôles et missions.
- Le calendrier de la réforme de la FPC
- **La nouvelle définition de la formation continue et modalités d'accès**

Les dispositifs de formation : objectifs, initiative et mise en œuvre :

- Plan de développement compétences : formations obligatoires ou non.
- Compte Personnel Formation : actions éligibles, la monétisation, application CPF, nouveaux bénéficiaires.
- Pro-A : la reconversion/promotion par l'Alternance.
- CPF de transition professionnelle.
- Bilan de compétences.
- VAE.
- Alternance : harmonisation contrats Professionnalisation/Apprentissage
- Tutorat

Outils de la formation :

- Entretien professionnel et bilan à 6 ans : les nouveaux critères
- Conseil en évolution professionnelle renforcé

Le financement de la FPC :

- la contribution unique CUFPA : taux, seuils d'effectifs, année de référence, calendrier et période de transition pour le recouvrement,
- Contributions volontaires et services associés

Négociation d'accords de branche ou d'entreprises sur l'emploi et les parcours professionnels – GPEC :

- Obligations de consulter le CSE - Financement de la formation, calendrier des réunions. Mise en œuvre du CPF – certifications etc.
- Entretien professionnel/ bilan à 6 ans renforcé – possibilité de modifier les critères par voie d'accord.

Evaluation à chaud du module de formation et engagements des participants à trois actions à mener.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Centrée sur la pratique, notre démarche pédagogique **sera active et interactive.**
- Recours à plusieurs modes d'animation **actifs** dans lesquels l'intervenant propose en alternance :
 - des exercices concrets individuels et collectifs ;
 - des apports méthodologiques ;
 - **des mises en situation** et entraînement ;
 - **discussions et échanges** sur les situations professionnelles à gérer au quotidien.

MODALITES D'ORGANISATION

- Limite de 6 participants sauf intra entreprise.
- En limitant le déplacement du stagiaire. Aix en Provence ou Marseille.
- Coût H.T. devis envoyé sur demande

Contactez nous ! www.conseil-formation-competences.fr ou 06 87 41 24 75

